



Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

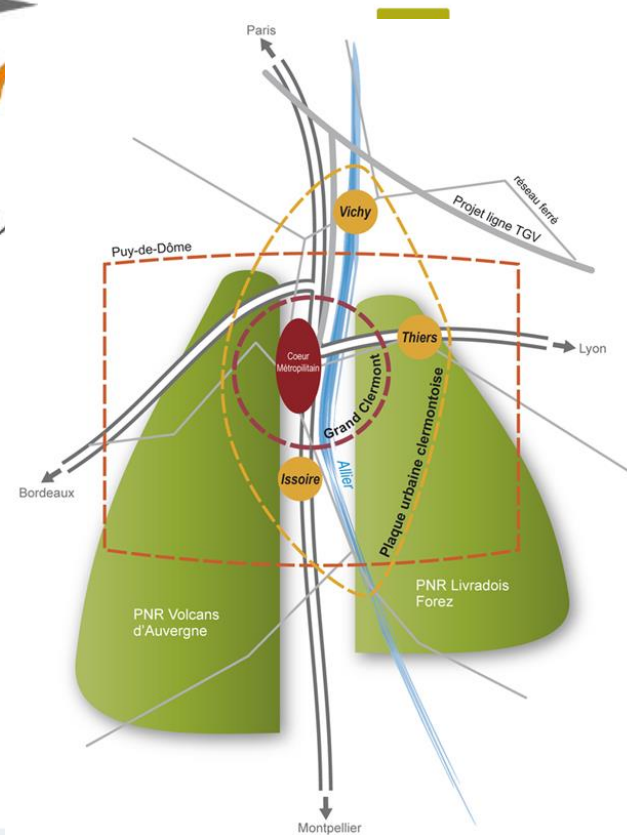
Présentation développement économique et
aides aux entreprises – 20 juillet 2020

PRESENTATION POLE ATTRACTIVITE

—
Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr



Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne



POINT DE CADRAGE SUR LA COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite **loi NOTRe**, impacte la compétence développement économique des collectivités territoriales.

Elle confie de nouvelles compétences aux Régions, prévoit une montée en charge des compétences des intercommunalités et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

En matière de développement économique, la loi NOTRe confirme le principe de renforcement des compétences de l'intercommunalité et inclut pour la première fois la question du commerce dans le chapitre concernant le développement économique.

Le commerce conserve néanmoins toujours une particularité. Il s'agit du seul volet du bloc « développement économique » à conserver la notion d'intérêt communautaire.

En maintenant la notion d'intérêt communautaire, la loi NOTRe préserve la capacité des communes à intervenir notamment en matière d'animation du centre-ville, de sauvegarde du dernier commerce et d'intervention sur les baux commerciaux.

Tous les autres volets de l'économie sont considérés de facto comme relevant sans discussion de l'intérêt communautaire.



POINT DE CADRAGE SUR LA COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

« Les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aide aux entreprises doivent être compatibles avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). »

En complément de la Région, et uniquement dans le cadre d'une convention, les communes et les EPCI à fiscalité propre peuvent :

-Participer au financement des aides et régimes d'aides en faveur de la création ou du développement d'activités mis en place par la Région ;

-Verser des subventions aux organismes ayant pour objet exclusif de participer à la création ou à la reprise d'entreprise ;

La politique conduite en matière de développement économique sur le territoire de Thiers Dore et Montagne, a pour objectifs de :

- Renforcer l'attractivité du territoire ;
- Proposer aux acteurs économiques les meilleures conditions d'installation ;
- Créer un environnement favorable au développement local.

Le développement économique en Actions :

- ✓ Suivi des porteurs de projets et des entreprises ;
- ✓ Actions en faveur de l'entrepreneuriat, l'emploi et l'insertion ;
- ✓ Gestion et commercialisation des locaux d'activités économiques ;
- ✓ Soutien aux manifestations économiques d'envergure ;
- ✓ Définition d'une stratégie locale en faveur du commerce de proximité et élaboration d'un programme FISAC
- ✓ Pilotage du projet de requalification urbaine de la ville basse de Thiers (Thiers 2030) ;
- ✓ Gestion du foncier économique et requalification des Zones d'Activités Economiques (ZAE).

ACTIONS

Suivi des porteurs de projets et des entreprises :

En 2019, le service développement économique de TDM a géré le suivi et la réponse au cahier des charges pour près de 150 dossiers d'entreprises à des stades divers :

De la demande de localisation ou d'informations à un accompagnement personnalisé jusqu'à la phase d'implantation en interaction avec les autres partenaires ou services de la collectivité ;

La mise en réseau avec les co-financeurs de projets, et autres partenaires ;

Actions en faveur de l'entrepreneuriat, l'emploi et l'insertion

TDM accompagne l'entrepreneuriat à travers le financement de structures dédiées à la création/reprise d'entreprises :

- Initiative Thiers Ambert : accompagne et finance la création/reprise d'entreprise par le biais de prêts d'honneur à taux 0 ;
- France Active Auvergne : propose des garanties sur emprunt bancaire ;
- BGE Auvergne : accompagne les entrepreneurs tout au long de la création d'entreprise

TDM encourage l'entrepreneuriat à travers une participation technique dans les réseaux locaux au service de la création/reprise d'entreprises : Entreprendre en Livradois Forez / Atout Thiers.

Gestion et commercialisation des locaux d'activités économiques

TDM gère une structure immobilière d'accueil des entreprises sous la forme d'un gîte d'entreprises (situé Zone de Lagat à Courpière), réservé aux jeunes entreprises. 3 entreprises actuellement hébergées.

TDM loue également des biens immobiliers à vocation économique qui contribuent à maintenir et renforcer les commerces et services de proximité en centres-bourgs.

- Station-service à Chabreloche ;
- Le point multiservices à Palladuc ;
- Le restaurant à Saint Agathe ;
- La boulangerie /épicerie à Celles sur Durole ;
- Le restaurant le 2013 à Sermentizon ;
- Le bâtiment de la gare (ex Trébien) à Courpière ;

L'année 2019 a été marquée par la recherche de nouveaux exploitants pour le point multiservices à Palladuc et pour les restaurants de Sainte Agathe et Sermentizon

Soutien aux manifestations économiques d'envergure

La dynamisation du tissu économique nécessite de construire une politique globale, d'accueil puis d'animation et d'appui, lisible de l'extérieur et partagée avec les acteurs économiques du territoire.

- Coutellia et les Rencontres mondiales de la Coutellerie (Thiers Meeting), Mai 2021 :
- Organisation des Journées Portes Ouvertes Entreprises du bassin thiernois (10^{ème} édition) : Novembre 2020
- Participation à l'organisation d'évènements locaux en faveur de la promotion de l'industrie dans le cadre de la Semaine de l'industrie : Novembre 2020

Définition et mise en œuvre de stratégie locale en faveur du commerce de proximité

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, en lien étroit avec les communes, impulse une stratégie et porte différentes actions :

Poursuite du programme d'aide financière en faveur de l'économie de proximité : ce dispositif a pour objectif d'aider, par une subvention d'investissement, les petites entreprises du commerce de proximité ou de l'artisanat à s'installer ou se développer dans un point de vente accessible au public, et ce, dans un objectif de revitalisation commerciale des centres-villes et bourgs-centres.

Mise en oeuvre de la stratégie locale en faveur du commerce de proximité

Suite au dépôt de dossier de candidature de Thiers Dore et Montagne au titre de l'appel à projets FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) 2018/2019, au terme d'une année d'instruction par les services de l'Etat, la candidature de l'interco au titre du dernier appel à projets FISAC 2018/2019 est retenue.

Une subvention de 351 536 € est attribuée (sur 400 000 € potentiels) :

Une subvention de fonctionnement de 85 270 € ;

Une subvention d'investissement de 266 266 €.

Ce dispositif doit permettre la mobilisation de financements publics et privés dans le cadre d'un programme d'actions, sur la période 2019-2021, s'articulant autour de différentes priorités : Interventions sur l'immobilier commercial, le numérique dans les actes d'achat, l'amélioration du cadre des activités commerciales, la montée en puissance des associations de commerçants.

Appel à projet de la Région « Innover pour l'économie de proximité » : la Communauté de communes bénéficiera d'une subvention pour mettre en place un nouveau mode de consommation en lien avec les circuits courts. (50 % de subvention sur une dépense éligible de 55 000 €)



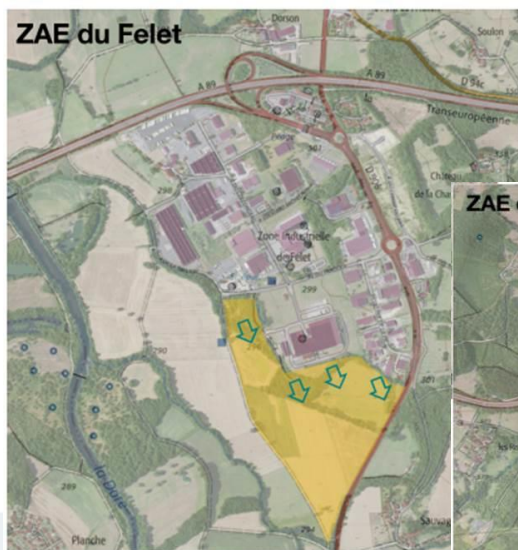
Pilotage du projet de requalification urbaine de la ville basse de Thiers (« Thiers 2030 : la ville basse prend de la hauteur »)

La ville de Thiers et l'intercommunalité ont engagé depuis plusieurs années un ambitieux processus de renouvellement urbain sur le secteur dit de la ville basse de Thiers, porte d'entrée de la capitale de la coutellerie et du Parc Naturel Régional Livradois Forez.

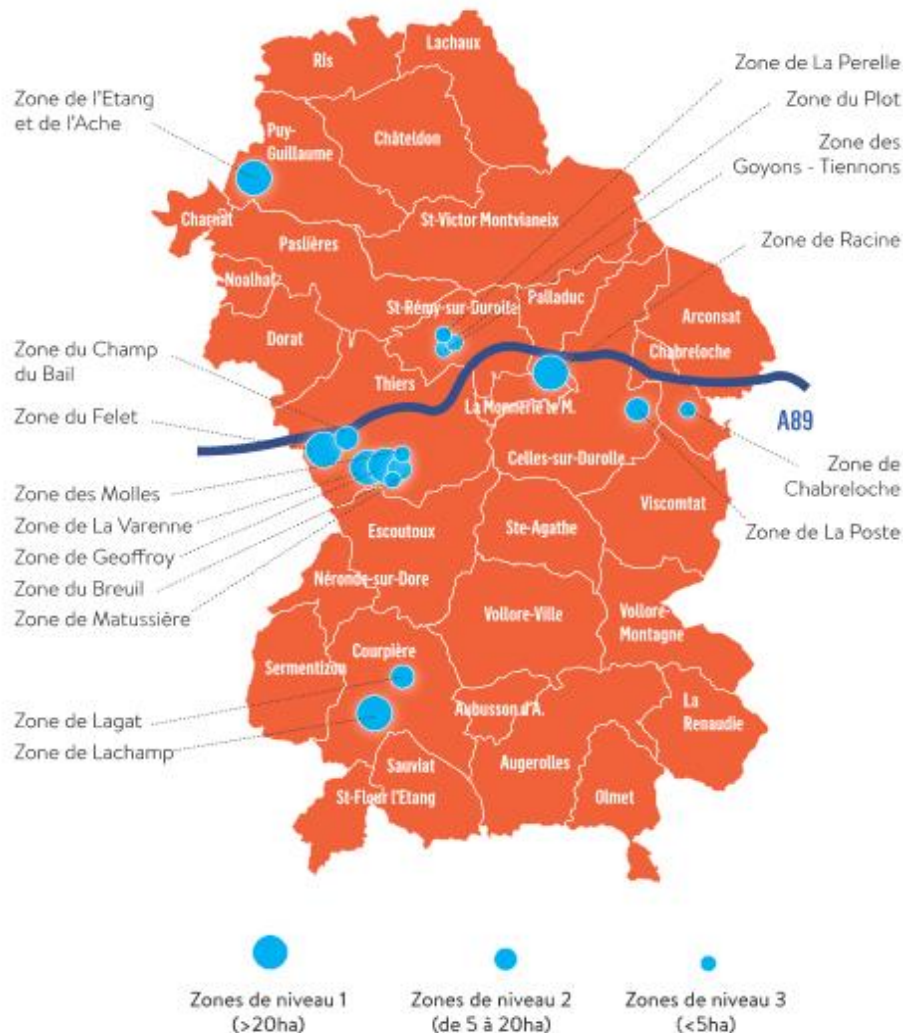
Site symbolique du développement récent de la ville sous l'impulsion de dynamiques industrielles et commerciales plus ou moins maîtrisées, ce vaste ensemble de plus de 300 ha sur 3,5 km de long, avec 3 secteurs clés identifiés : La Varenne, Campus scolaire, Le Moutier, est destiné à devenir le lieu de la promotion de l'image communautaire du territoire et de la fabrication de la ville de demain, durable et solidaire.

Gestion du foncier économique et requalification des Zones d'Activités Economiques (ZAE).

Accompagner le développement économique des entreprises locales et accueillir de nouvelles activités est une des grandes priorités de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne qui mène plusieurs actions pour augmenter l'offre foncière et immobilière sur le territoire intercommunal.



Zones d'activités Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne





COVID 19

Aides économiques des collectivités

Aides économiques COVID

Les aides de l'Etat - le Fonds de Solidarité National

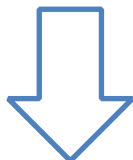
Les mesures d'urgence de la Région

Les aides locales mises en œuvre par les collectivités

Un cadre juridique sécurisé

Le cadre national des aides d'urgence des EPCI ou communes :
L1511-2 CGCT
Aides aux entreprises autorisées

par une convention avec la Région



Abondement d'un dispositif régional (tourisme, fonds régional d'avance microentreprise)



Autres prestations de la part de l'EPCI ou commune

FONDS REGION UNIE

Le fonds « Région Unie » est mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec la Banque des Territoires et les collectivités locales.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne abonde au fonds à hauteur de 160 000 €.

Le fonds est composé de deux dispositifs : microentreprises/associations et tourisme/hôtellerie/restauration.

➤ **Fonds Région Unie Microentreprises & Associations (besoin de trésorerie)**

Cette aide consiste en une avance remboursable de 3000 € à 20 000 €.

Le remboursement est prévu sur 5 ans avec un différé de 2 ans.

Principaux critères d'éligibilité :

- Associations employeuses et coopératives ;
- Micro-entrepreneurs, auto-entrepreneurs, indépendants et professions libérales ;
- Entreprises de 0 à 9 salariés inclus dont le chiffre d'affaires annuel ou le total n'excède pas 1 M€ ;
- Sans restrictions sur l'activité (y compris les professions libérales réglementées)

- A jour de leurs cotisations sociales et fiscales au 1er mars 2020, sous réserve des reports de charges sollicités pour la période de crise en cours ;
- Pas de garantie et de cofinancement exigés ;
- Cette aide n'est pas cumulable avec un prêt Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Téléchargement du dossier de demande :

<https://regionunie.auvergnerhonealpes.fr/>

Instruction de la demande : selon votre statut et votre activité, la demande est dirigée et instruite par un organisme de la création/reprise d'entreprise (ADIE AURA, Initiative AURA, France Active, Réseau Entreprendre, URSCOP).

➤ **Fonds Région Unie Tourisme Hôtellerie et Restauration**

Cette aide consiste en une subvention de 5000 € maximum par bénéficiaire.

Principaux critères d'éligibilité :

- Avoir un emprunt en cours pour financer des investissements portant sur des travaux de création, rénovation, extension, aménagement ainsi que pour l'acquisition de matériels et de mobiliers ;
- Entreprises de moins de 10 salariés , associations de droit privé, SCI ;
- Justifier d'une perte de CA supérieure ou égale à 20 % du 1^{er} mars 2020 jusqu'à la date de la demande par rapport à la même période de l'année précédente.

Dépôt du dossier sur le site internet « Ambition Eco » de la Région AURA :

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm>

Instruction de la demande : par les services de la Région

AIDE A LA MODERNISATION DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE

En cofinancement avec la Région AURA, l'aide consiste en l'attribution d'une subvention maximum de 15 000 € (5000 € par TDM et 10 000 € par la Région).

Critères d'éligibilité :

- Priorité donnée aux commerces des centres-bourgs ;
- CA < 1000 000 € et surface de vente < à 400 m²
- Plancher de dépenses éligibles 10 000 € et plafond de dépenses éligibles 50 000 € ;
- Travaux portant sur : la rénovation des vitrines, les économies d'énergie, les mises aux normes accessibilité, les équipements destinés à assurer la sécurité du local, l'installation d'enseigne, l'aménagement intérieur .
Sont également pris en compte l'acquisition de matériels (professionnels, numériques, matériel forain...) et l'acquisition d'un véhicule de tournée.

Modalités de demande :

- s'adresser à TDM ou aux chambres consulaires ;
- Dossier monté par les chambres consulaires , transmis à TDM et à la Région AURA pour instruction ;
- Versement des subventions sur factures acquittées.